CONSEIL DE QUARTIER
DE LA CITÉ-UNIVERSITAIRE

CONSEIL DE QUARTIER DE LA CITÉ-UNIVERSITAIRE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
1er décembre 2015

Procès-verbal de la 8ème assemblée de l'année 2015 du conseil d'administration du conseil de quartier de la Cité-Universitaire, tenue **le mardi 1er décembre 2015, à 19 h, au centre de loisirs Saint-Thomas-d'Aquin, situé au 895, avenue Myrand.**

PRÉSENCES :

M. Pierre Morissette	Président
M^{me} Rita Giguère	Trésorière
M. Éric Barnabé	Secrétaire
M^{me} Aïssatou Hamadou	Administratrice
M. Michel Marcoux	Administrateur
M. Alain Turgeon	Administrateur

IL Y A QUORUM

ABSENCES :

M^{me} Nicole Marcotte	Vice-présidente
M^{me} Noëlline Saint-Pierre	Administratrice

ASSISTENT ÉGALEMENT À CETTE RENCONTRE :

M. Paul Shoiry	Conseiller municipal, district électoral de Saint-Louis-Sillery
M. Rémy Normand	Conseiller municipal, district électoral du Plateau
M^{me} Diane Collin	Conseillère en urbanisme
M^{me} Chantal Poirier	Conseillère en urbanisme
M^{me} Cristina Bucica	Conseillère en consultations publiques
M^{me} Francine Lafrenière	Secrétaire de soutien

16 citoyens sont présents.

15-08-01 LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

M. Pierre Morissette souhaite la bienvenue aux membres et aux citoyens présents. Il est 19 h 05. Il demande s'il y a ajout de sujets à l'ordre du jour.

PROJET D'ORDRE DU JOUR

15-08-01	Lecture et adoption du projet d'ordre du jour	19 h 00
15-08-02	Demande d'opinion - modifications au Programme particulier d'urbanisme du plateau centre de Sainte-Foy • Présentation du dossier • Échanges et recommandation du conseil de quartier	
15-08-03	Adoption du procès-verbal de la réunion du 18 novembre	20 h 20
15-08-04	Suivis de la dernière rencontre • Parcomètres sur l'avenue Myrand • Table de concertation sur le vélo	20 h 25
15-08-05	Questions et commentaires du public	20 h 40
15-08-06	Période d'information des membres du conseil municipal	20 h 50
15-08-07	Fonctionnement • Correspondance et information • Trésorerie	21 h 00
15-08-08	Divers	21 h 05
15-08-09	Levée de l'assemblée	21 h 10

Aucun sujet n'est ajouté.

RÉSOLUTION 15-08-41

M^{me} Rita Giguère, appuyée par M. Alain Turgeon, propose l'adoption de l'ordre du jour.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-08-02 **DEMANDE D'OPINION - MODIFICATIONS AU PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DU PLATEAU CENTRE DE SAINTE-FOY**

À l'aide d'un support PowerPoint, mesdames Diane Collin et Chantal Poirier expliquent brièvement la teneur des modifications réglementaires proposées pour chacune des zones du quartier Cité-Universitaire dans un but de concordance avec les orientations du Programme particulier d'urbanisme (PPU) du plateau centre de Sainte-Foy.

Les membres se montrent favorables aux modifications présentées mais émettent quelques réserves en certains endroits. Le rapport d'opinion est joint en annexe.

RÉSOLUTION 15-08-42

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité de recommander au conseil d'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge d'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme du plateau centre de Sainte-Foy (R.C.A.3V.Q. 2368) avec les modifications suivantes, afin de tenir compte des préoccupations exprimées par les citoyens :

1. Quartier militaire, boulevard Hochelaga entre avenue Wolfe et rue de la Vendée (32512Mb, 32524Mb et 32525Mb) : enlever l'obligation d'avoir des stationnements souterrains pour des immeubles de 6 logements et moins - tout en la maintenant pour des immeubles de plus de 6 logements

2. Centre psychosocial, rue du Joli-Bois (32510Pa et 32509Ra) : ne pas empiéter sur une partie de la zone parc existante pour prolonger la rue des Forges, conserver les espaces verts existants et prévoir un stationnement pour la piscine (étant donné que le stationnement et l'espace verts sont utilisés présentement par les utilisateurs de la piscine)

3. Secteur Pyramide (32223Mc, 32229Mc et 32231Mc) : le conseil de quartier a des interrogations majeures concernant les aspects suivants :

- Risque de congestion à la sortie des stationnements (étant donné que le nombre de cases de stationnement est augmenté); en même temps, on craint que la clientèle régulière du centre manque de place de stationnement, car cela est déjà problématique
- Circulation des piétons et cyclistes : on souhaite s'assurer qu'une attention particulière sera accordée à l'aménagement des espaces extérieurs afin que ceux-ci soient accessibles au public, favorisent un sentiment d'appartenance et soient aménagés à une échelle humaine, en fonction des piétons et cyclistes (accès au bâtiment, vents, espaces publics, mobilier urbain, supports pour vélos, etc.)
- la hauteur des bâtiments situés sur la rue Nicolas-Pinel (problèmes liés au vent)
- l'usage hôtellerie qui peut accroître l'achalandage dans le secteur

4. Centres commerciaux - stationnements étagés (32517Cd) : encourager les promoteurs à aménager des toits verts et d'avoir une préoccupation pour la récupération des eaux de surface (qui pourrait servir à entretenir un tel toit vert)

Aucune modification n'est proposée pour les zones suivantes :

5. Église Trinity Church (32514Hc)
6. Quartier QB (32518Mc et 32519Mc)
7. Centres commerciaux - rues transversales (32516Cd et 32517Cd)
8. Résidence Blaise-Bernard, secteur Quatre-Bourgeois/Wolfe (32043Hc et 32501Hc)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-08-03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 18 NOVEMBRE

RÉSOLUTION 15-08-43

M^{me} Rita Giguère, appuyée par M. Alain Turgeon, propose l'adoption du procès-verbal du 18 novembre 2015.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-08-04 SUIVIS DE LA DERNIÈRE RENCONTRE

Parcomètres sur l'avenue Myrand : M. Marc des Rivières a répondu par courriel aux membres du conseil de quartier de la Cité-Universitaire par l'intermédiaire de M^{me} Cristina Bucica relativement au présent sujet. Il relate, entre autres, qu'il n'existe aucun bilan formel de l'implantation des bornes de stationnement sur l'avenue Myrand mais qu'un suivi périodique des revenus, des requêtes et des commentaires est toutefois fait. Il rajoute qu'il n'est pas envisagé de revoir le cadre de gestion qui gouverne l'exploitation des bornes de stationnement dans le secteur de l'avenue Myrand. Des ajustements ponctuels à la réglementation pourraient cependant être faits.

Un membre fait remarquer que le stationnement payant sur l'avenue Myrand engendre par conséquent un problème de stationnement sur la rue Saint-Jean-Bosco puisque les citoyens se replient sur cette rue pour garer sans frais leur voiture.

Table de concertation sur le vélo : M^{me} Diane Boudreault, représentante du CQCU à la Table de concertation vélo, informe qu'elle a assisté à la 4ème rencontre du groupe, à la fin octobre 2015. Elle mentionne que deux sondages sont disponibles sur le site Web de la Ville. Les citoyens intéressés sont invités à remplir les questionnaires en ligne. Elle parle aussi du site *velurbaniste.com* qui est intéressant à consulter.

M^{me} Boudreault explique que plusieurs cyclistes souhaiteraient voir déneiger le passage à niveau cyclo-pédestre de l'avenue Montbray (entre le boulevard Versant-Nord et l'avenue Watt). Les membres du conseil d'administration du conseil de quartier de la Cité-Universitaire se montrent favorables à cette proposition.

RÉSOLUTION 15-08-44

AYANT PRIS CONNAISSANCE de l'article du Vélurbaniste « Parc technologique : embargo sous zéro » et de la demande formulée par M. Étienne Grégoire pour que soit déneigé le passage à niveau pour piétons et vélos de l'avenue Montbray (entre le boulevard Versant-Nord et l'avenue Watt) ;

NOTANT que le Parc industriel Colbert et le Parc technologique représentent un pôle de 10 000 emplois dans la région de Québec et que le potentiel de transport actif y est considérable ;

RAPPELANT l'orientation 4 du Plan de mobilité durable de la Ville de Québec - « *Assurer l'accessibilité des lieux d'emploi, d'études, d'affaires et de loisirs par des modes de déplacement autres que l'automobile* » ;

NOTANT que le passage à niveau de l'avenue Montbray (entre le boulevard Versant-Nord et l'avenue Watt) est très achalandé et que son non-déneigement représente une entrave au transport actif ;

NOTANT PAR AILLEURS que l'alternative proposée par l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, à savoir un détour de 3,37 km par le passage de la rue Chanoine-Scott, est beaucoup trop long pour être sécuritaire à pied et à vélo ;

SUR PROPOSITION DE M. Éric Barnabé, dûment appuyée par M. Alain Turgeon, IL EST RÉSOLU par le conseil d'administration du conseil de quartier de la Cité-Universitaire de demander à la Ville de Québec et à l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge d'entretenir et de déneiger le passage à niveau cyclo-pédestre de l'avenue Montbray (entre le boulevard Versant-Nord et l'avenue Watt) en hiver.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-08-05 QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Une citoyenne fait remarquer la présence de nombreux graffitis, pas nécessairement dans le secteur de la Cité-Universitaire mais dans la Basse-ville de Québec. On l'invite à déposer une requête à la Ville pour faire nettoyer ces graffitis.

15-08-06 PÉRIODE D'INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

M. Rémy Normand informe qu'une réunion s'est tenue le 22 novembre dernier, avec les maires et les élus municipaux sur le dossier de la gestion de l'eau. Il invite les citoyens à consulter le dossier sur le site Web de la Ville.

M. Paul Shoiry rappelle que le budget de la Ville ainsi que le Plan triennal d'immobilisations (PTI) seront examinés prochainement.

15-08-07 FONCTIONNEMENT

Correspondance et information : Rien à signaler.

Trésorerie :

RÉSOLUTION 15-08-45

M^me^ Rita Giguère, appuyée par M. Éric Barnabé, propose le remboursement d'une somme de 75 $ à M^me^ Francine Lafrenière, pour la rédaction du procès-verbal de la présente séance.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-08-08 DIVERS

Aucun sujet n'est proposé.

15-08-09 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

M. Michel Marcoux propose la levée de l'assemblée, appuyé par M. Pierre Morissette. Il est 21 h 20.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal rédigé par M^me^ Francine Lafrenière

Pierre Morissette, président

Éric Barnabé, secrétaire

VILLE DE QUÉBEC
Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge

RAPPORT D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et RRVQ chapitre P-4

MANDATÉ : Conseil de quartier de la Cité-Universitaire **Numéro de dossier : *R.C.A.3V.Q.193***

1. Événement, date et lieu	**2. Origine**	**3. Objet**
Consultation LAU et RRVQ chapitre P-4 ☐ Demande d'opinion ☒ Consultation RRVQ chapitre P-4 ☒ Tenue le 1er décembre 2015 à 19 h au centre de loisirs Saint-Thomas-d'Aquin situé au 895, avenue Myrand.	Conseil municipal ☐ Comité exécutif ☐ Conseil d'arrondissement ☒ Mandat Direction générale ☐	*Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme en concordance avec le programme particulier d'urbanisme du plateau centre de Sainte-Foy (**R.C.A.3V.Q. 193**)*

4. Présences

Membres avec droit de vote : Mmes Rita Giguère, Aissatou Hamadoue et MM. Pierre Morissette, Éric Barnabé, Michel Marcoux et Alain Turgeon.

Membres sans droit de vote : M. Rémy Normand, conseiller du district électoral du Plateau et M. Paul Shoiry, conseiller du district de Saint-Louis–Sillery.

Personne-ressource : Mme Diane Collin, conseillère en urbanisme, Service de la planification et coordination de l'aménagement du territoire et Mme Chantal Poirier, conseillère en urbanisme, Division de la gestion du territoire, Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge.

Animation et préparation du rapport : Mme Cristina Bucica, conseillère en consultations publiques, Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge.

5. Informations présentées

- Présentation des modifications proposées
- Information relative au déroulement de la consultation publique

Objet de la demande :

Les modifications proposées pour le quartier de la Cité-Universitaire visent principalement à:

- ajuster les normes en vigueur en fonction des observations faites depuis l'adoption du PPU en 2012;
- permettre la réalisation de quelques projets qui s'inscrivent dans les orientations du PPU, mais qui requièrent tout de même des ajustements normatifs.
- reconnaître le centre Innovation comme un pôle de services d'envergure comparable à d'autres centres situés sur le territoire du PPU et soumettre ce secteur au même type d'encadrement que l'on trouve dans le PPU.

Le conseil de quartier a reçu le mandat de formuler une recommandation au conseil d'arrondissement (demande d'opinion) en vertu de l'article 74.1 de la Charte de la Ville de Québec. Le règlement R.C.A.3V.Q. 193 ne comprend pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

6. Recommandation spécifique du mandaté (conseil d'administration du conseil de quartier de la Cité-Universitaire)

RÉSOLUTION CQSL 15-CA-41
Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité de recommander au conseil d'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge d'adopter le Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme en concordance avec le programme particulier d'urbanisme du plateau centre de Sainte-Foy (R.C.A.3V.Q. 193) avec les modifications suivantes, afin de tenir compte des préoccupations exprimées par les citoyens :

9. **Quartier militaire, boulevard Hochelaga entre l'avenue Wolfe et la rue de la Vendée (32512Mb, 32524Mb et 32525Mb)** : enlever l'obligation d'avoir des stationnements souterrains pour des immeubles de 6 logements et moins, tout en la maintenant pour des immeubles de plus de 6 logements.

10. **Centre psychosocial, rue du Joli-Bois (32510Pa et 32509Ra)** : ne pas empiéter sur une partie de la zone

parc existante pour prolonger la rue des Forges, conserver les espaces verts existants et prévoir un stationnement pour la piscine (le stationnement et l'espace vert sont utilisés présentement par les utilisateurs de la piscine).

11. **Secteur Pyramide (32223Mc, 32229Mc et 32231Mc)** : le conseil de quartier a des interrogations majeures concernant les aspects suivants :
    - Risque de congestion à la sortie des stationnements étant donné que le nombre de cases de stationnement est augmenté; en même temps, on craint que la clientèle régulière du centre manque de places de stationnement, car cela est déjà problématique.
    - Circulation des piétons et des cyclistes : on souhaite s'assurer qu'une attention particulière sera accordée à l'aménagement des espaces extérieurs afin que ceux-ci soient accessibles au public, qu'ils favorisent un sentiment d'appartenance et qu'ils soient aménagés à une échelle humaine, en fonction des piétons et des cyclistes (accès au bâtiment, vents, espaces publics, mobilier urbain, supports pour vélos, etc.).
    - la hauteur des bâtiments situés sur la rue Nicolas-Pinel (problèmes liés au vent).
    - l'usage hôtellerie qui peut accroître l'achalandage dans le secteur.
12. **Centres commerciaux – stationnements étagés (32517Cd)** : encourager les promoteurs à aménager des toits verts et d'avoir une préoccupation pour la récupération des eaux de surface. Celles-ci pourraient servir à entretenir un tel toit vert.

Aucune modification n'est proposée pour les zones suivantes :

13. Église Trinity Church (32514Hc).
14. Quartier QB (32518Mc et 32519Mc).
15. Centres commerciaux – rues transversales (32516Cd et 32517Cd).
16. Résidence Blaise-Bernard, secteur Quatre-Bourgeois/Wolfe (32043Hc et 32501Hc).

Options soumises au vote :	**Résultats du vote**
1- Adopter le projet *avec modifications*	6
2- Ne pas adopter le projet (statu quo)	0
3- Autre proposition	0
4- Abstention	0

7. Questions et commentaires du public	Nombre de personnes : 15 Nombre d'interventions : 5

Centre psychosocial, rue du Joli-Bois (32510Pa et 32509Ra)

- Un citoyen se prononce contre le prolongement de la rue des Forges, puisque cela fait en sorte d'empiéter sur une partie de l'aire verte existante et du parc Saint-Denys. Il mentionne que cet espace est très utilisé en été par les utilisateurs de la piscine qui y installent leurs chaises et leurs serviettes. Par ailleurs, il mentionne que le stationnement existant est utilisé en partie par les utilisateurs de la piscine. Si ce stationnement disparaît, le stationnement devra se faire uniquement dans la rue car il n'y a pas d'autre stationnement. Le citoyen se dit toutefois d'accord avec un développement résidentiel sur ce terrain advenant le déménagement du Centre psychosocial, mais il propose de prévoir une rue en U qui déboucherait sur la rue Joli-Bois plutôt que de le faire dans l'axe de la rue des Forges. Sa principale préoccupation demeure la protection des boisés et des espaces verts existants. On précise que le boisé est protégé par le règlement.
- Une résidente du secteur considère également que ces espaces verts et ces boisés constituent le poumon vert d'une zone assez urbanisée et qu'il serait important de les préserver en intégralité. Elle comprend que le terrain privé pourra être développé et qu'une rue est nécessaire pour que les gens puissent y circuler, mais elle se questionne sur la solution proposée, soit celle de construire une rue sur un espace vert qui appartient à Ville.
- Une troisième personne considère que l'aire verte devrait être protégée.

Secteur Pyramide (32223Mc, 32229Mc et 32231Mc)

- Une citoyenne souhaite féliciter la Ville pour le réaménagement de l'intersection située en face de la Pyramide. Elle voudrait savoir si les projets annoncés risquent d'affecter ces aménagements. On répond qu'à la suite des discussions avec la Ville, le promoteur propose même de prolonger ce type d'aménagement sur le terrain privé situé en bordure de l'avenue Nérée-Tremblay.
- Elle considère que l'accès au Centre Innovation pour les piétons et les cyclistes est difficile, car il n'y a pas de trottoirs; ils doivent traverser un stationnement pour s'y rendre. Elle demande si des améliorations sont proposées dans le projet et si on prévoit une aire de stationnement pour les vélos. On répond que ce critère

a été pris en compte. L'accès piétonnier se verra amélioré étant donné que le stationnement sera pour la plupart souterrain et que des espaces publics et des accès piétonniers seront aménagés dans l'axe des entrées actuelles du centre. Le commentaire concernant les supports à vélos est pris en note.

Quartier militaire, boulevard Hochelaga entre l'avenue Wolfe et la rue de la Vendée (32512Mb, 32524Mb et 32525Mb)

- Une résidente de la rue de la Vendée se dit d'accord avec le fait d'enlever l'obligation d'avoir des usages commerciaux au rez-de-chaussée des nouveaux bâtiments. Elle souhaite également savoir si l'on exige un stationnement intérieur pour un bloc de 3 à 6 étages. La réponse est affirmative. Elle considère que pour des immeubles de plus de 6 logements, il est pertinent d'exiger du stationnement intérieur, car il n'y a déjà pas beaucoup de place dans la rue présentement.

8. Questions et commentaires du mandaté (conseil d'administration du conseil de quartier de la Cité-Universitaire)

Secteur Pyramide (32223Mc, 32229Mc et 32231Mc)

- Un administrateur exprime des inquiétudes concernant l'achalandage accru des automobilistes. D'un côté il voit un risque de congestion à la sortie des stationnements étant donné que le nombre de cases de stationnement passera de 600 à 1000. D'un autre côté, on craint que la clientèle régulière du centre manque de places de stationnement, car cela est déjà problématique. Selon lui l'ajout de 400 places n'est pas suffisant étant donné le nombre de logements prévus.
- Une administratrice exprime des réserves concernant l'usage *C10-C11 résidences de touristes, hôtellerie* car il pourrait entraîner un achalandage accru dans le secteur.
- Un autre membre se dit concerné par la circulation sur le chemin des Quatre-Bourgeois et sur l'avenue Nérée-Tremblay et demande si une analyse de circulation sera faite. Il considère que les travaux récents ont permis de rendre la circulation plus fluide et craint que ce nouveau projet ne crée un nouveau problème dans le secteur.
- Un membre exprime sa préoccupation pour rendre ces deux artères conviviales et viables afin de maintenir le sentiment d'appartenance et les aménagements à l'échelle humaine. L'accès public aux espaces extérieurs et l'ajout de mobilier urbain sont importants en ce sens.
- Une administratrice considère que la hauteur des bâtiments situés près de la rue Jean-Bosco est un peu trop élevée, risquant ainsi de cacher entièrement la vue sur la Pyramide.

Quartier militaire, boulevard Hochelaga entre de l'avenue Wolfe et la rue de la Vendée (32512Mb, 32524Mb et 32525Mb)

- Un membre propose d'enlever l'obligation d'aménager un stationnement souterrain pour des immeubles de 6 logements et moins dans ce secteur.

Centres commerciaux – stationnements étagés (32517Cd)

- Un administrateur considère que les centres commerciaux présentent un déficit d'espaces verts et constituent un îlot de chaleur dans le quartier. Il propose que la Ville adopte des mesures pour fixer un pourcentage vert minimal ou encore qu'elle encourage les promoteurs à aménager des toits verts et d'avoir une préoccupation pour la récupération des eaux de surface qui pourraient servir à entretenir un tel toit vert.

Suivi recommandé

Transmettre à la Division de la gestion du territoire et à l'assistant-greffier de l'arrondissement. Annexer au rapport du conseil d'arrondissement.

Approuvé par

Pierre Morissette
Président
Conseil de quartier de la Cité-Universitaire

8 décembre 2015

Préparé par

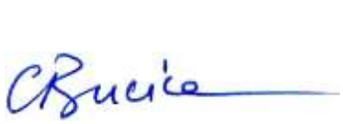

Cristina Bucica
Conseillère en consultations publiques
Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge